



Mouvement intra-académique ATSS

RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

CALENDRIER 2018

Dates	Opérations
Du 15 mars au 28 mars 2018 minuit	Consultation des postes vacants et saisie des vœux de mutation
Du 15 mars 2018 au 21 mars 2018	Envoi du dossier de priorité médicale (annexe 6)
Du 15 mars 2018 au 28 mars 2018	Envoi du dossier d'appui social (annexe 7)
Du 29 mars au 02 avril 2018 minuit	Edition par l'agent de sa demande de mutation
Pour le 05 avril 2018 au plus tard, <u>date impérative</u> (toute demande NON IMPRIMÉE ou transmise HORS DELAIS ne sera pas prise en considération)	Retour des confirmations de demande de mutation accompagnées des pièces justificatives sous couvert de la voie hiérarchique
AAE 22/05/2018 ATRF 23/05/2018 SAENES 31/05/2018 ADJENES 05/06/2018 ASSAE 22/06/2018 INFENS 27/06/2018	Dates prévisionnelles des CAPA par corps
Le lendemain de chaque CAPA - l'agent peut connaître sa nouvelle affectation (accès par le NUMEN et le mot de passe) - le chef d'établissement peut connaître le nom des agents de l'établissement ayant obtenu leur mutation ainsi que le nom des nouveaux arrivants sur son TSM (Les résultats diffusés sont fournis à titre indicatif et n'auront un caractère définitif qu'après l'envoi ultérieur d'un arrêté d'affectation rectoral)	Publication et consultation des résultats sur AMIA